



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1996/8
15 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION ET
DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-neuvième session
26 février-1er mars 1996
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROGRAMME DE TRAVAIL
DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Programme de travail dans le domaine de la population
pour l'exercice biennal 1996-1997

Note du Secrétaire général

1. À sa vingt-huitième session, la Commission de la population et du développement était saisie, pour information, du projet de programme de travail du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1996-1997. Ce projet de programme avait été établi conformément au plan à moyen terme pour la période 1992-1997, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/253.
2. À sa présente session, la Commission de la population et du développement est saisie, pour examen, du programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1996-1997, tel qu'il a été examiné par le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, et approuvé par l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Des corrections ont cependant dû y être apportées compte tenu des conclusions du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995)¹ et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995)², ainsi que d'autres considérations, dont les mesures d'ordre général prises par le Secrétaire général au vu de la situation financière de l'Organisation. On trouvera le détail de ces modifications dans le document E/CN.9/1996/CRP.1.
3. Le programme de travail a été établi conformément aux directives énoncées dans le Plan d'action mondial sur la population³, aux résolutions 3344 (XXIX), 3345 (XIX) et 39/228 de l'Assemblée générale et aux résolutions 1986/7, 1989/92

* E/CN.9/1996/1.

et 1991/92 du Conseil économique et social, et dans le cadre du programme 18 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 45/253 et révisé ultérieurement à sa quarante-septième session (A/47/6/Rev.1). Il fait aussi suite aux programmes de travail approuvés par le Conseil dans ses résolutions 1979/33, 1981/29, 1984/4, 1985/5, 1987/71, 1989/93, 1991/92 et 1994/2 et dans sa décision 1995/236, et prend en considération le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994⁴, et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128.

4. Le projet de programme de travail prévoit d'entreprendre des activités pour donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement, de mener des travaux de recherche hautement prioritaires au niveau mondial et de diffuser le résultat de ces recherches avec le maximum d'efficacité, et enfin de fournir un appui fonctionnel à des projets de coopération technique dans le domaine de la population. Ces priorités trouvent leur source dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la décision 1995/1⁵ que la Commission de la population et du développement a adoptée à sa vingt-huitième session concernant le suivi de la Conférence. Le programme de travail suit de près la décision 1995/2⁶ que la Commission a adoptée à la même session au titre du point "Questions relatives au programme".

Notes

¹ Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (A/CONF.166/9).

² Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20 et Add.1).

³ Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.XIII.3), chap. I.

⁴ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1.

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 7 (E/1995/27), chap. I, sect. B.

⁶ Ibid.
